



Charte d'engagement pour l'accessibilité des prestations

Préambule

Conformément aux obligations du Code du travail et aux exigences du référentiel national qualité (Qualiopi), SLR Consulting s'engage à garantir l'accessibilité de ses prestations aux personnes en situation de handicap (PSH), dans une logique d'égalité des droits, de non-discrimination et d'adaptation continue.

Engagements de SLR Consulting

Identification et orientation

Identifier les besoins spécifiques des bénéficiaires en situation de handicap dès l'entrée en prestation.

Orienter les bénéficiaires vers les structures ou interlocuteurs compétents (Cap Emploi, MDPH, AGEFIPH, RHF...) en cas de besoin d'accompagnement spécifique.

Accessibilité des modalités pédagogiques

Adapter les supports, rythmes ou formats de la prestation en fonction des capacités et besoins exprimés.

Travailler en lien avec les partenaires mobilisables pour mettre en œuvre les aménagements nécessaires.

Mobilisation d'un réseau de partenaires spécialisés

Maintenir à jour une liste de partenaires locaux (Cap emploi, MDPH, AGEFIPH PACA, RHF-paca...).

Solliciter leur expertise en cas de situation nécessitant un accompagnement spécifique.

Montée en compétences

Se former régulièrement ou se tenir informé des dispositifs, ressources et évolutions liées à l'accueil des PSH.

Participer, lorsque possible, à des rencontres, webinaires ou travaux liés à l'accessibilité de la formation.

Amélioration continue

Intégrer la prise en compte du handicap dans la démarche qualité.

Recueillir les retours des bénéficiaires PSH et ajuster les pratiques en conséquence.



Validation de l'engagement

Fait à Saint-Raphaël, le 17/07/2025

Signature :

Sylvain Leroy

